



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Édition spéciale du 1^{er} septembre 2022
CHRU & DRAAF**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY

Décision 2022-DG60 du 1^{er} septembre 2022 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD Saint Charles de VEZELISE Monsieur Francis BRUNEAU, directeur général adjoint, directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, du Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, du Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson et du Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe et directeur par intérim du Centre Hospitalier de Toul, de l'EHPAD Saint-Charles de Vézélise, de l'EHPAD de Mars-la-Tour et de l'EHPAD de Labry, et de la direction commune des EHPAD de Faulx et de Pont-à-Mousson

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2022-09 du 1^{er} septembre 2022 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2022-DG60 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD Saint Charles de VEZELISE

Monsieur Francis BRUNEAU, directeur général adjoint, directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, du Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, du Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson et du Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe et directeur par intérim du Centre Hospitalier de Toul, de l'EHPAD Saint-Charles de Vézélise, de l'EHPAD de Mars-la-Tour et de l'EHPAD de Labry, et de la direction commune des EHPAD de Faulx et de Pont-à-Mousson

- VU le Code de la Santé Publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8,
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy,
- VU l'arrêté du CNG en date du 1er décembre 2016 renouvelé en date du 28 janvier 2021 le nommant directeur général adjoint du CHRU de Nancy,
- VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2022-2290 du 1er juin 2022 le désignant directeur général par intérim du centre hospitalier régional universitaire de Nancy à compter du 1er juin 2022,
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-2301 du 1er juin 2022 le nommant directeur par intérim du Centre Hospitalier de Toul,
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-2300 du 1er juin 2022 le nommant directeur par intérim de l'EHPAD de Vézélise,
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-2297 du 1er juin 2022 le nommant directeur par intérim des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry,
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-2298 du 1er juin 2022 le nommant directeur par intérim des EHPAD de Faulx et de Pont-à-Mousson,
- VU l'avenant du 1^{er} septembre 2022 à la convention en date du 28 février 2022 mettant à disposition M. Pierre RENAUDIN, directeur adjoint contractuel du CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Saint-Charles de Vézélise,

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Francis BRUNEAU**, délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Pierre RENAUDIN**, mis à disposition, jusqu'au 23 février 2023, dans le cadre d'une activité permanente, auprès de l'Ehpad Saint Charles de Vézélise, situé rue du Grand Barmont 54330 VEZELISE pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-Charles de Vézélise.

La même délégation est donnée à **Madame Valérie LEDUC**, Attachée de Direction à l'EHPAD Saint-Charles de Vézélise.

Article 2 – Respect des procédures

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité

Les dispositions de la décision 2022-DG49 en date du 1^{er} juin 2022 sont abrogées.

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2022

Francis BRUNEAU
Directeur par intérim





**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2022-09 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE LA RÉGION GRAND EST,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} février 2019 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 13 août 2020 portant nomination de Mme Huguette THIEN-AUBERT en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 14 septembre 2020 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/033 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Grand Est en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/033 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Grand Est en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/034 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;
- VU les délégations de gestion en date du 8 janvier 2016 entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt du Grand Est avec les directions suivantes :
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (DREAL) ;
 - La Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR-Est) ;
 - Le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) pour le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;
 - La Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de la Marne (DDT51) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne (DDT52) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) ;
 - La Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT57) ;
 - La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) ;
 - La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68) ;
 - La Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) ;
 - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Meurthe-et-Moselle (DDPP54) ;
 - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (DDPP57) ;
 - La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP67) ;
- VU les délégations de gestion en date du 27 juillet 2021 entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec les directions suivantes :
- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes (DDETSPP08) ;
 - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aube (DDETSPP10) ;
 - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Marne (DDETSPP52) ;

- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Vosges (DDETSPP88) ;
- VU la délégation de gestion en date du 2 août 2021 entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec la direction suivante :
- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations de la Marne (DDETSPP51) ;
- VU les délégations de gestion entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec les directions suivantes en préfectures :
- Le Secrétariat Général Commun des Ardennes (SGCD08) datée du 26 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de l'Aube (SGCD10) datée du 28 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de la Marne (SGCD51) datée du 15 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne (SGCD52) datée du 5 février 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de la Meurthe-et-Moselle (SGCD54) datée du 27 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de la Meuse (SGCD55) datée du 28 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun de la Moselle (SGCD57) datée du 28 janvier 2021
 - Le Secrétariat Général Commun du Bas-Rhin (SGCD67) datée du 16 février 2021
 - Le Secrétariat Général Commun du Haut-Rhin (SGCD68) datée du 1er février 2021
 - Le Secrétariat Général Commun des Vosges (SGCD88) datée du 8 février 2021

Décide

ARTICLE 1

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme de la DRAAF.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme pour le compte des services délégués desquels la Directrice de la DRAAF a reçu délégation de gestion d'ordonnatrice secondaire déléguée en application des conventions de gestion susvisées.

ARTICLE 3

Afin de garantir la qualité des opérations réalisées, la délégation de signature accordée aux agents s'accompagne de la mise en place d'un contrôle interne comptable et de la mise en œuvre des dispositions ministérielles en la matière.

ARTICLE 4

La décision n° DRAAF-GE/SG/2021-09 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé du 1^{er} septembre 2021 est abrogée.

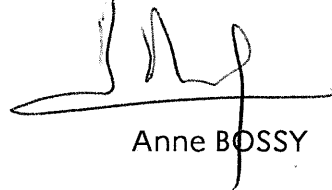
ARTICLE 5

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques (DRFiP) de la région Grand Est ainsi qu'aux directions départementales des finances publiques (DDFiP) de la Marne, de la Moselle et du Val-de-Marne et aux fonctionnaires intéressés.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1^{er} septembre 2022

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Annexe à la subdélégation de signature DRAAF Grand Est
 Décision N° DRAAF/Grand Est/SG/2022-xx de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

Agent	Fonction	Actes
BLACHUT Laurence	Cheffe de service	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BOURIOT Marie	Responsable d'antenne, adjointe à la cheffe de service	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
TAUZIN Davy	Responsable d'antenne	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BERAT Catherine	Responsable d'antenne	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BENHIDOUR Yasin	Chargé de prestations comptables	Validation des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BEUZIT Stéphane	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BONMARCHAND Kévin	Chargé de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
BOUTTEMANNE Valérie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BRAZEY Camille	Gestionnaire comptable	Saisie de toute écriture dans Chorus
CRATO Dorothee	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
FALANGA Rémy	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
GAGETTA Sylvie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
GAUTHIER Elodie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
GOENNERT Sabrina	Gestionnaire comptable	Saisie de toute écriture dans Chorus
HOLI Elodie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
ITESIRE Jeanne	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
JACQUELOT Didier	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
JOLY Coralie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
KEIFF Sophie	Adjointe responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus

Agent	Fonction	Actes
LAPORTE Myriam	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
LASCAUX Olivier	Adjoint responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
LEGRAND Monique	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
MAHUT-ROTON Ariane	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
MALHOMME Fabrice	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
MARINANGELI Laurène	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
MOUNOU Bruno	Adjoint responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
OBER Oliver	Gestionnaire comptable	Saisie de toute écriture dans Chorus
PEQUEGNOT Fabienne	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
PONTILLO Rocco	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
RAUFFER Catherine	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
SCHWARTZ Béatrice	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
WELSCH Cécile	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
WUNDERLICH Brigitte	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus